



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service de la
prévention des
pollutions et des
risques

Bureau de
l'environnement
industriel

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA
CEDEX

Le chef de service

à

BP 7448
98890 PAITA

Nouméa, le 24 JUIN 2009

N°2009-34978/DENV

Lettre recommandée + AR

Objet : situation administrative de votre exploitation au regard du titre I du livre IV sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

V/Réf : mail reçu le 13 mai 2009

N/Réf : courrier n°15773 du 01 avril 2009.

Monsieur,

Par transmission visée en référence, je vous demandais de régulariser votre situation au titre des ICPE, de votre activité d'incinération de cadavres d'animaux et de déchets d'origine animale sise à Païta.

Depuis, aucun nouvel élément relatif à ces requêtes ne m'est parvenu. Par conséquent, je renouvelle ma demande de régularisation de votre dossier, en me faisant parvenir les éléments complémentaires sollicités sous le timbre du Bureau de l'Environnement Industriel de la direction de l'environnement.

Je vous précise qu'en l'absence de réponse de votre part dans un délai de **deux mois**, je me verrai contraint de réitérer ma demande par voie de mise en demeure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service de la prévention des
pollutions et des risques, par intérim



Copie : AGC